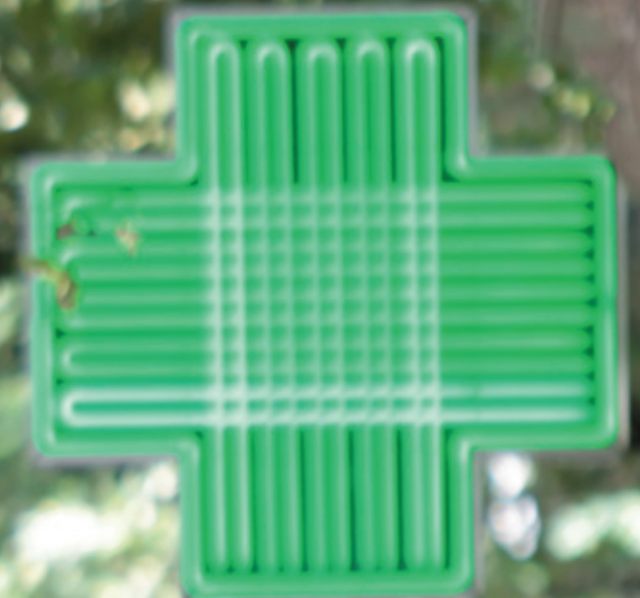


**E-prescription :
La fin des ordonnances
falsifiées, mais «pas que»!**

Prix Sanofi Maroc de recherche en diabète.





E-prescription : La fin des ordonnances falsifiées, mais «pas que» !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

L'ordonnance numérique, qui est en vigueur dans plusieurs pays, sera adoptée en France, au plus tard fin avril 2023. Après cette date, tous les cabinets médicaux et toutes les pharmacies d'officine adopteront l'ordonnance électronique.

Celle-ci sera dotée d'un QR code permettant de sécuriser à la fois la prescription et la délivrance des médicaments.

Ce QR code sera propre à chaque ordonnance électronique et après la délivrance de l'ordonnance par le pharmacien, ce code sera automatiquement désactivé pour empêcher toute réutilisation de l'ordonnance.

Les données figurant sur l'ordonnance électronique sont systématiquement enregistrées sur le serveur de l'assurance-maladie. Elles sont également enregistrées sur le DMP (Dossier médical patient).

En pratique, une fois que le médecin remet l'ordonnance dotée du QR code à son patient, celui-ci peut récupérer son traitement en se rendant à la pharmacie de son choix. Le LGO (Logiciel de gestion de l'officine) reconnaît le QR code scanné et génère les données de la prescription à partir du serveur de l'assurance-maladie.

Pour garantir une

dématérialisation totale comme le prévoit ce dispositif entièrement financé par la Caisse d'assurance maladie, le patient utilisera dans un avenir proche son smartphone à la place d'une ordonnance. Le dispositif prévoit également un recours systématique aux logiciels d'aide à la prescription (LAP) et à la dispensation. Cela permettra de réduire les risques d'iatrogénie et d'interactions médicamenteuses à éviter.

En plus du gain de temps et de la sécurisation de la prescription, ce dispositif permet de garantir l'authenticité de la prescription grâce à la carte CPS (Cartes de professionnels de santé). Dès la mise en place de ce

dispositif, l'équipe officinale ne sera plus confrontée au problème des ordonnances falsifiées.

Cependant, le recours à l'e-prescription ne deviendra obligatoire pour les médecins qu'au 1er janvier 2025. En attendant cette échéance, les pharmaciens traiteront les prescriptions sans QR code comme ils le font actuellement.

Pour pouvoir traiter les ordonnances électroniques, les pharmaciens et les médecins devront mettre à jour leur logiciel. Et bien que le déploiement de ce dispositif ne s'annonce pas comme une mince affaire, le jeu en vaut la chandelle.

Chronique



Au Maroc, il y a un projet de Dossier numérique patient dans les tuyaux, mais l'interopérabilité entre les différents intervenants et la mise à niveau de leurs équipements risquent de demander de nombreuses années. Par contre, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a bien avancé dans la dématérialisation des dossiers de ses assurés. Le déploiement de ce dispositif est en principe prévu pour 2023. Il permettra à la CNSS de gagner un temps précieux dans le traitement des dossiers des assurés dont le nombre ne cesse d'augmenter. Ce projet va également permettre de maîtriser la traçabilité des prescriptions et

de générer des données à même d'optimiser les prestations de la CNSS et garantir sa pérennité. Gâteau sur la cerise, cette dématérialisation va permettre de réduire les erreurs liées au déchiffrement des ordonnances manuscrites qui posent un réel problème aux pharmaciens. L'authentification des ordonnances des assurés/CNSS sous psychotropes va également permettre au pharmacien de savoir si une ordonnance est falsifiée ou non.

On ose espérer que le déploiement de ces projets pourra figurer parmi les priorités de notre système de santé, ne

serait-ce que pour éviter aux patients d'être privés de leurs traitements comme ça a été le cas pendant le confinement strict imposé durant la pandémie.

Pendant cette période compliquée, nos doutes au sujet de l'apport de la dématérialisation n'ont pas mis longtemps à se dissiper !





Un traitement de l'hémophilie B qui coûte 3,5 millions de dollars

La Food and Drug Administration (FDA) vient d'accorder l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) à Hemgenix®, un nouveau traitement de l'hémophilie B dont le prix a été fixé à 3,5 millions de dollars la dose.

Avec ce prix, ce traitement mis sur le marché par le laboratoire CSL Behring détrônera le Zolgensma® de Novartis dont le prix est de 2,1 millions de dollars et le traitement de la bêta-thalassémie de Bluebird Bio se vend à 2,8 millions de dollars.

L'hémophilie B est une maladie qui affecte environ 1 personne sur 40.000. Elle représente 15% des patients hémophiles à travers le monde. Le nombre de personnes vivant avec une

hémophilie B aux États-Unis et en Europe avoisine les 16 millions de personnes.

Ces patients ont un déficit héréditaire en facteur de coagulation IX qui est dû à une mutation. Ce déficit, qui empêche le sang de coaguler, peut être corrigé par un traitement de substitution administré par voie intraveineuse que les hémophiles doivent effectuer toute leur vie pour éviter les hémorragies.

Hemgenix® fait appel à un adénovirus qui est utilisé comme vecteur pour fournir du matériel génétique. Le gène manquant au malade (facteur de coagulation IX) est acheminé dans l'organisme du malade, plus précisément dans le foie et lui transmet l'information nécessaire pour produire la

HEMGENIX

protéine du facteur IX jusque-là manquante.

Hemgenix® permet d'augmenter le taux sanguin du facteur IX, ce qui réduit de plus de moitié le nombre d'événements hémorragiques attendus au cours d'une année. D'après une étude clinique, 94% des patients pourraient se passer des perfusions régulières du facteur de coagulation IX.

Bien que ce traitement ne nécessite qu'une seule

administration et permet au malade de retrouver une vie quasi normale, il n'en reste pas moins que son prix excessif le rend inaccessible aux malades, d'autant plus que les caisses d'assurance-maladie sont déjà en difficulté à cause des nouvelles thérapies dont le mécanisme de fixation des prix manque souvent de transparence.

Événement



Sanofi organise la 5^e édition du Prix Sanofi Maroc de recherche en diabète

La ville de Salé a abrité, le samedi dernier, la cérémonie de remise des prix de la cinquième édition du Prix Sanofi de recherche en diabète. Ce Prix organisé conjointement par Sanofi Maroc et la Société Marocaine d'Endocrinologie Diabétologie Nutrition (Smedian) a pour objectif d'encourager et valoriser la recherche biomédicale dans le diabète au Maroc.

Organisé sous l'égide du ministère de la Santé et de la protection sociale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, cet événement s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale du diabète qui est célébrée le 14 novembre de

chaque année.

Depuis sa création, ce Prix rencontre un franc succès. L'édition 2022 ne fait pas exception puisque dix-huit sujets de recherche ont été soumis au jury. Ces travaux émanent de médecins-chercheurs des CHU et hôpitaux militaires de villes de Bouarfa, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat et Tanger.

Faut-il le rappeler, depuis la création de ce Prix, 134 travaux de recherche ont été soumis par des médecins-chercheurs exerçant dans les centres hospitaliers universitaires, hôpitaux militaires et médecine libérale.



Les organisateurs de cette cérémonie ont également prévu un programme scientifique avec trois panels : «Prévention et prise en charge du diabète de type 1» ;

«Diabète au Maroc, évolution des traitements et de la Recherche & Développement» ; et «Principaux indicateurs du Prix Sanofi Maroc de recherche en diabète».

«Malgré des avancées thérapeutiques décisives dans la prise en charge des patients, le diabète reste un enjeu majeur de santé publique.

Dans ce contexte, nos équipes se sont fixé comme objectif d'accompagner les patients et les professionnels de santé au quotidien avec des solutions thérapeutiques innovantes pour freiner la progression des maladies chroniques», a déclaré Dr Amine Benabderrazik, président-directeur général Sanofi Maroc, en introduisant cette cérémonie.

Les organisateurs ont également fait part à l'assistance de la publication dans la prestigieuse revue de la Fédération internationale du diabète (FID), «Diabetes Research and Clinical Practice» d'un article au sujet du travail de recherche de la professeure Imane Motaib pour lequel elle a été primée lors de l'édition 2021 du Prix Sanofi de recherche en diabète.

L'article en question s'intitule «Predicting Poor Glycemic Control During Ramadan Among Non-Fasting Patients with Diabetes using Artificial Intelligence (AI) based machine

learning models: The future is already here».

«Nous nous réjouissons de cette collaboration avec Sanofi Maroc et l'ensemble des intervenants de la recherche biomédicale sur le diabète qui représente un véritable enjeu de santé publique. Les thématiques proposées sont en phase avec l'impact de cette pathologie sur le quotidien des patients et leurs familles», a déclaré Dr Hamdoun Lhassani, président de la Smedian.

Quant au Pr Jamal Belkhadir, président du Jury 2022, il a rappelé les conditions dans lesquelles se déroule la délibération du Prix Sanofi Maroc de recherche en diabète ainsi que celles requises pour qu'un travail de recherche puisse concourir à ce Prix.

Pour rappel, ce travail de recherche doit être effectif et implémenté au Maroc lors des trois dernières années et doit «générer une pertinence et un impact sur la santé publique». Cette cérémonie a également été l'occasion d'insister sur l'importance de la prise en charge des enfants diabétiques ainsi que de la sensibilisation en milieu scolaire, d'autant plus que la prévalence du diabète chez

l'enfant connaît une augmentation qui inquiète particulièrement les professionnels de santé.

En effet, d'après les estimations de la FID, le diabète de type 1 affecte, chaque année, plus de 1,1 million d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes de moins de 20 ans à travers le monde.

Les professionnels de santé déplorent également la stigmatisation des diabétiques type 1, spécialement en milieu scolaire. La méconnaissance de cette pathologie est à l'origine de la discrimination des enfants qui en sont atteints. Cette discrimination peut être à l'origine d'abandon scolaire et d'un défaut d'observance de traitement, particulièrement chez les enfants et les adolescents affectés par le diabète de type 1.

En plus des défis posés par le diabète de type 1, le diabète de type 2 connaît une recrudescence chez les enfants et les adolescents en raison du mode de vie qui est de plus en plus sédentaire.

Pour faire face à ces

problématiques, la FID et la Société internationale pour le diabète pédiatrique et de l'adolescent (ISPAD), en collaboration avec Sanofi, ont créé en 2013 le projet «KiDS». Cette initiative a pour objectif d'améliorer l'expérience scolaire des enfants atteints de diabète de type 1, de lutter contre la stigmatisation liée au diabète et de promouvoir des modes de vie sains pour lutter contre le diabète de type 2.

«Sanofi s'engage à déployer une méthode collaborative fondée sur des coopérations avec des associations de professionnels de santé et de patients, des institutions de recherche, des leaders du secteur de la santé ainsi que d'autres secteurs d'activité. L'objectif est de faire progresser les connaissances scientifiques, promouvoir la convergence de la science et de la technologie, contribuer à l'amélioration des résultats de santé et à l'évolution des modalités de prise en charge thérapeutique du diabète», a indiqué Sanofi dans un communiqué du 26 novembre 2022.

Prix Sanofi Maroc de recherche en diabète en photos



Dr Amine Benabderrazik



Dr Ftouh Wiam (1^{er} Prix) , Dr Yousra Benabdefedil (2^{ème} Prix) et Dr Amal Moumen (3^{ème} Prix)



Dr Hamdoun Lhassani



Dr Jamal Beelkhadir



Membres du jury, Dr A. Benabderrazik et M. Aziz Malki



Dr Abdelouahid Ezzafri

Prix Sanofi Maroc de recherche en diabète en photos



Pr Anas Doukkali



M. Aziz Youssfi malki



Pr Abdelmajid Chraïbi



Dr Ramzy Hala



Dr Taha Aït Hanine

Rabat, le 25 Novembre 2022

CIRCULAIRE N°6382/211

Objet : Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'importation des médicaments dont le prix fabricant hors taxe dépasse 588 dirhams.

Réf. : Circulaire n°6328/211 du 18 Octobre 2021.

Par circulaire ci-dessus référencée, le service a été informé qu'en application des dispositions de l'article 7 de la loi de finances pour l'année budgétaires 2019, sont exonérés de la TVA à l'importation les médicaments dont le prix fabricant hors taxe dépasse 588 dirhams. La liste actualisée des médicaments concernés a été reprise à l'annexe de ladite circulaire.

A présent, le Ministère de la Santé a communiqué à cette administration la liste actualisée des médicaments précités, pouvant bénéficier de l'exonération susmentionnée, reprise en annexe à la présente circulaire.

Est abrogée et remplacée en conséquence la liste des médicaments reprise à l'annexe de la circulaire n°6328/211 du 18 Octobre 2021 sus-référencée.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

SGIA/Diffusion/25-11-22/11h40

www.douane.gov.ma

080100 7000 : الرقم الإحصائي • +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 : الهاتف • الرباط - المغرب • الفاكس : +212 537 71 78 15/14
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15

Annexe à la circulaire n°6382/211 du 25 Novembre 2022
Liste des médicaments dont le prix fabricant hors taxe dépasse 588 dirhams bénéficiant de l'exonération de la TVA à l'importation

Lien

Nouveaux au Maroc



LEIDLIFE MIX, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE FER, Comprimé effervescent goût cerise
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE MAG, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

OLEDIZ
AXESS PHARMA
Lien

STIMactiv Tonus
BIOCODEX MAROC
Lien



ARIXIB, Comprimé pelliculé

LABORATOIRE : COOPER PHARMA

COMPOSITION : Etoricoxib

CLASSE THERAPEUTIQUE :
Anti-inflammatoire non stéroïdien (anti-cox2)

Dosages disponibles :

ARIXIB 60 MG
Boite de 14 comprimés
PPV : 134.40 DHS

ARIXIB 60 MG
Boite de 7 comprimés
PV : 73.60 DHS

ARIXIB 90 MG
Boite de 14 comprimés
PPV : 152 DHS

ARIXIB 90 MG
Boite de 7 comprimés
PPV : 76.60 DH
Lien



Medicament.ma

Le premier site
des médicaments
au Maroc